

## SEANCE DU MERCREDI 18 FEVRIER 2026

## N° 4-2026

## Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 40-2023 en date du 28 juin 2023 portant adoption du référentiel Budgétaire et Comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu la délibération N° 63-2025 en date du 17 décembre 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 29 janvier 2026,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 03 février 2026,

Considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (en dehors des dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant que, conformément à la réglementation en vigueur, le Rapport d'Orientations Budgétaires sur les orientations générales du budget 2026 a eu lieu à l'intérieur d'une période de dix semaines précédant le vote du Budget Primitif, soit en date du 17 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article unique : Approuve le projet de Budget Primitif 2026, tel que présenté ci-dessous, par chapitre :**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	3 159 317,42 €	
012 Charges de personnel	1 468 200,00 €	
014 Atténuations de produits	9 081 169,59 €	
65 Autres charges de gestion courante	7 705 618,69 €	
66 Charges financières	137 929,30 €	
042 Dotations aux amortissements	890 065,52 €	
023 Virement à la section d'investissement	2 000 000,00 €	
002 Résultat fonctionnement reporté		1 681 140,35 €
013 Atténuation de charges		27 000,00 €
70 Produits des services		226 953,17 €
731 Impôts et taxes		11 253 619,00 €
73 Impôts et taxes		7 639 019,00 €
74 Dotations et participations		3 509 569,00 €
75 Autres produits des gestions courantes		105 000,00 €
<b>Total</b>	<b>24 442 300,52 €</b>	<b>24 442 300,52 €</b>

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
001 Déficit reporté	303 475,90 €	
16 Emprunts et dettes assimilés	823 402,32 €	
20 Immobilisations incorporelles	560 000,00 €	
204 Biens Mobiliers, Matériels et études	15 000,00 €	
21 Immobilisations corporelles	905 000,00 €	
23 Travaux divers	3 714 502,85 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		2 000 000,00 €
10 Dotations et fonds divers et réserves		2 683 396,09 €
13 Subventions		210 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00 €
040 Amortissement du matériel		890 065,52 €
<b>Restes à Réaliser</b>	<b>332 430,42 €</b>	<b>870 349,88 €</b>
<b>Total</b>	<b>6 653 811,49 €</b>	<b>6 653 811,49 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 19 février 2026.

Le Président,  
Jean LAVIOLETTE



1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le cinq février, conformément à la législation de la nomenclature M57 et à l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, puis le douze février deux mille vingt-six, s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Etaient présents :

Mesdames BOYER (*arrivée pendant la présentation de la note N° 4-2026*), FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

### Etaient représentés :

Madame BERNARDO pouvoir à Monsieur DUPUY.  
Madame BOYER pouvoir à Monsieur BEZOT (*de la délibération N° 1-2026 à la N° 3-2026*).  
Madame GIRAUD pouvoir à Madame LABRUYERE.  
Madame LOUISE-ADELE pouvoir à Monsieur SERGEANT.  
Madame SAUVIGNON pouvoir à Monsieur VILLAÇA.  
Monsieur DARMON pouvoir à Madame VINIT.  
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.

Etait absent excusé : Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **22** (*de la délibération N° 1-2026 à au début de la N° 4-2026*) puis **23**

Membres excusés et représentés : **7** (*de la délibération N° 1-2026 à au début de la N° 4-2026*) puis **6**

Membre absent non représenté : **1**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à **l'unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 17 décembre 2025.